

## Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du 16 septembre 2019

### VŒU

Déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe les Républicains du 12<sup>e</sup> arrondissement

#### Relatif à la tranquillité publique dans les quartiers du 12<sup>e</sup> arrondissement

Le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant les articles R. 1334-36 et R. 1337-6 du code de la santé publique ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°01-16855 réglementant à Paris les activités bruyantes ;

Considérant l'augmentation des plaintes de riverains dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour non-respect de la tranquillité publique ;

Considérant le projet d'aménagement de la place de la Bastille impliquant l'utilisation de marteaux-piqueurs et de procédé de goudronnage bruyant ;

Considérant que les riverains du boulevard de la Bastille et de la rue de Lyon subissent d'importantes nuisances sonores et respiratoires aussi bien le jour que la nuit ;

Considérant les alertes lancées par l'Amicale de locataires *La Norma* sur les nuisances subies par les riverains et qui ont un impact sur leur santé et leur tranquillité ;

Considérant l'installation du *Marché Pop* au 77, avenue du Docteur Netter ;

Considérant les plaintes des riverains à propos des nuisances sonores générées par le *Marché Pop* en soirée notamment les jours de semaines ;

Considérant que les nuisances causées par des ventes à la sauvette et des installations précaires dans le passage du Génie (telles que des barbecues, bidons de maïs, rouleaux de sopalin plantés sur les grilles de la résidence Coallia) et les attroupements que cela génère ;

Considérant les nuisances sonores nocturnes du Centre sportif Léon Mottot relevés par les habitants de la résidence Saint-Eloi et la pétition qui a été adressée à la Mairie cet été ;

Considérant les nuisances sonores nocturnes signalées par les habitants riverains de la TEP Louis Braille ;

**Sur proposition de Valérie Montandon et les élus Les Républicains du 12<sup>e</sup>ème, le Conseil du 12<sup>e</sup>ème arrondissement demandent à la Maire de Paris :**

**- Qu'un effort particulier soit engagé par la Ville et la préfecture de Police de Paris pour faire respecter la tranquillité publique dans les quartiers concernés par des activités générant des nuisances sonores ;**

**- De vérifier la conformité des horaires du chantier de réaménagement de la Place de la Bastille et d'apporter des précisions aux habitants du quartier de la Bastille quant aux horaires et la durée du chantier ;**

**- De vérifier la conformité des horaires de fermeture du *Marché Pop* en vertu de la réglementation en vigueur afin de rassurer les riverains.**

**- De prendre des dispositions pour empêcher les installations sauvages récurrentes dans la rue du Passage du Génie comme la mise en place de potelets sur les trottoirs ;**

**- De prendre les mesures nécessaires pour réduire les nuisances sonores nocturnes impactant la résidence Saint-Eloi et le quartier Louis Braille.**